



Exercice du Droit de grève

Par **steph048**, le **29/04/2015** à **13:52**

Bonjour,
salarié de La Poste, j'ai un poste mixte et je travaille dans deux services distincts le matin et l'après midi. Le 09 avril, j'ai effectué mon service le matin, et j'ai exercé mon droit de grève l'après midi. Sur mon bulletin de paie, une journée complète a été retirée, alors que je n'ai fait que 3h de grève. Puis je exercer un recours pour recouvrer ma demi journée de salaire ?

Par **miyako**, le **29/04/2015** à **14:31**

Bonjour,
C'est très souvent le cas ,même pour 1 heure de grève ,dans certaines administration,on peut retirer une journée complète .IL faut voir votre réglementation interne et les accords avec les syndicats.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **29/04/2015** à **22:51**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si vous êtes sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public mais une partie de la journée seulement ou à certaines heures est interdite...